

Année 2024
Séance du 10 avril 2024

N°19

**Objet : Convention de
partenariat relative à
l'organisation de la Fête du vélo
2024 de Provence Alpes
Agglomération**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis les *Assises Nationales de la Mobilité* organisées à l'automne 2018, la promulgation de la *Loi d'orientations des Mobilités* en 2019, puis le déconfinement de mai 2020, l'État a souhaité fortement encourager des mobilités actives au quotidien et notamment le développement de la pratique cyclable. Le *plan Vélo* établi en 2018, vise à atteindre une part modale vélo de 9% d'ici 2025 et possède notamment un axe 4 portant sur le développement de la culture vélo.

Pour atteindre les objectifs fixés par le plan vélo, il est primordial de développer les infrastructures cyclables sur le territoire ainsi que d'encourager et d'accompagner au changement des pratiques afin de démocratiser la pratique du vélo au quotidien.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Provence Alpes Agglomération a pour mission le développement et la promotion des mobilités douces au quotidien. Performante sur le plan environnemental, socialement utile, économiquement viable, la pratique cyclable est indissociable des enjeux de santé publique et de transition écologique et s'intègre pleinement dans la stratégie « Pleine Santé » et dans le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Agglomération.

Par ailleurs, Provence Alpes Agglomération est un territoire emblématique pour la pratique du vélo « loisir » (VTT, vélo de route, Gravel etc.) et possède une « culture vélo » importante qu'il convient de décliner sur la pratique du quotidien. C'est dans le but de faire écho à ces enjeux et de réunir les acteurs impliqués dans ces domaines sur le ton de la festivité, que PAA a organisé en juin 2022, la première fête du vélo à Digne-les-Bains. (Délibération du 7 avril 2022).

L'ambition est aujourd'hui de faire rayonner cet événement sur le territoire afin de mettre en avant la diversité de la pratique et la spécificité de chaque vallée et bassin de vie. C'est pourquoi, il est envisagé de réaliser l'édition 2024 sur la commune de Seyne, le samedi 8 juin de 10h à 18h. L'événement sera constitué d'un village vélo situé au niveau de la plaine des sports, qui accueillera différents stands et animations et qui constituera le lieu de départ et d'arrivée de divers circuits vélo.

Pour cette édition 2024, Provence Alpes Agglomération s'associe à la Commune de Seyne et à l'Union sportive de la Blanche. Le format reste identique avec de nouvelles animations. À noter également, le soutien du service « Activités de pleine nature » dans l'organisation de l'événement et du balisage des parcours vélo.

Pour résumé, la journée se déroulera de la manière suivante :

- Accueil du public au niveau de la plaine des sports en bas du village, au sein du « village vélo », qui réunira :
 - Des stands : Géoparc, Office de Tourisme, Sécurité routière, etc.
 - Des animations : circuit découverte du VAE / module maniabilité / course d'orientation à vélo / draisienne / vélos rigolos / atelier de démontage etc.
 - Le départ de parcours vélo (VTT, Enduro, Gravel, All Mountain, Parcours famille),
 - Un espace repas pour la pause du midi, avec la proposition d'un repas organisé par le comité des fêtes et l'USB,
- L'organisation de sorties vélos accompagnées et gratuites : Perfectionnement VTT / Balade découverte en VAE sur la thématique du Géoparc.
- L'opération « col réservé » au niveau du col du Fanget.

Dans ce cadre, une convention de partenariat tripartite entre Provence Alpes Agglomération, la Mairie de Seyne et l'Union Sportive de la Blanche, jointe au présent rapport, vous est proposée afin de définir l'engagement et le rôle de chaque partie :

• PAA :

- Finance les interventions des prestataires,
- Participe à l'organisation de l'événement et à sa communication en tant que coordinateur principal,
- Inclut l'image des partenaires dans les différents éléments de communication et dans les comités d'organisation.

• La Mairie de Seyne :

- Participe à l'organisation de l'événement et notamment aux différents comités et points d'avancements prévus sur la logistique et assure le lien avec le tissu associatif local,
- Participe à l'organisation et à l'installation du site,
- Fournit le matériel à sa disposition nécessaire à l'événement (barrière, tentes, chaise etc.)

• L'Union sportive de la Blanche :

- Participe à l'organisation de l'événement et notamment aux différents comités et points d'avancements prévus,
- Assure le lien avec le réseau associatif,
- Participe à l'animation sur site le jour de l'événement.

Le budget prévisionnel de l'événement est estimé à 5 000 € TTC à la charge de de Provence Alpes Agglomération.

Les partenaires sont libres de participer au financement de l'événement en complément de Provence Alpes Agglomération dans l'optique de proposer davantage d'animation, mais cela reste sur la base du volontariat.

Il vous est proposé :

- D'approuver l'organisation de la Fête du Vélo 2024 qui se déroulera à Seyne,
- D'approuver la convention de partenariat avec la Commune de Seyne et l'association l'Union sportive de la Blanche fixant les modalités de participation, telle que jointe au présent rapport,
- D'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et à engager toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

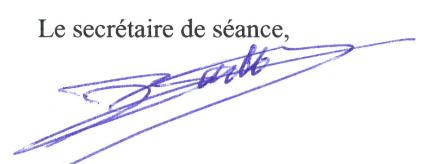
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE :

22 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240410-19_10042024